



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

Athis-Mons, le 25 janvier 2021

---

## **DÉCLARATION LIMINAIRE À LA DERNIÈRE CAP AVANCEMENTS DU CORPS ICNA**

---

Monsieur le sous-directeur,

L'UNSA-ICNA ne s'y était pas trompé en se mobilisant le 9 mai 2019 contre les effets délétères mais prévisibles de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

Malheureusement nos inquiétudes se sont matérialisées malgré nos nombreuses alertes. Nous voulons aujourd'hui dénoncer les manquements sérieux qui ont accompagné cette mise en œuvre et dont les ICNA pâtissent. Retards de publications des AVE et des résultats, report de cette commission pour le traitement des avancements, manque de rigueur dans la diffusion d'informations, et enfin, déficit criant de communication envers les agents, à priori et à posteriori, en particulier quant aux changements profonds introduits dans la méthode de choix des candidatures.

Les organisations syndicales ont été écartées de la gestion de la mobilité, et, dès demain, de celle des avancements. En conséquence, vous devez sans délai prendre la mesure de la tâche qui vous incombe sur le volet de la communication, notre administration s'étant beaucoup trop reposée sur les représentants des personnels pour cela jusqu'alors.

Mais bien plus grave que cela, l'agrégation des éléments cités précédemment a indéniablement occasionné un profond sentiment d'injustice au sein du corps des ICNA. Sans correction de cap, ce sentiment perdurera sans nul doute, non sans occasionner de sévères turbulences.

Aussi, et plus que jamais, l'UNSA-ICNA revendique comme nécessaire l'adoption de critères de mobilité plus justes, plus équitables, par la modification des LDG et de la note de gestion ICNA pour un système à points intégrant l'ancienneté de centre, sans excès.